

## **SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 FÉVRIER 2020**

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 26 février 2020 à la salle du conseil de l'hôtel de ville au 2<sup>e</sup> étage du 869 boul. Saint-Jean-Baptiste.

### **SONT PRÉSENTS :**

Madame la mairesse Lise Michaud, Madame la conseillère Johanne Anderson et Messieurs les conseillers Stéphane Roy, Philippe Drolet et Martin Laplaine, sous la présidence de la mairesse Lise Michaud.

### **SONT AUSSI PRÉSENTS :**

Me Denis Ferland, greffier qui prend note des délibérations.  
Monsieur René Chalifoux, directeur général

### **SONT ABSENTS(ES) :**

Madame Judith Prud'homme conseillère et Monsieur Louis Cimon conseiller

#### **2020-02-107 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.**

Il est proposé par le conseiller Martin Laplaine et appuyé par le conseiller Stéphane Roy et résolu:

- QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour tel que proposé.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

#### **2020-02-108 ADOPTION. PLAN DE MESURES D'URGENCE.**

CONSIDÉRANT le Règlement provincial sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre (RLRQ, c. S-2.3, r.3);

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 194 de la Loi sur la sécurité civile (RLRQ, c. S-2.3);

CONSIDÉRANT que ce conseil municipal reconnaît l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur le territoire de la Ville de Mercier;

CONSIDÉRANT les recommandations de la direction du service de sécurité incendie et de la direction générale;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par le conseiller Stéphane Roy et résolu:

- QUE ce Conseil adopte le plan de sécurité civile attaché à la présente résolution;
- QUE le directeur du service de sécurité incendie soit nommé responsable de la mise à jour et de la révision du plan de sécurité civile.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

#### **2020-02-109 RADIATION DES COMPTES 2019 POUR MAUVAISES CRÉANCES**

CONSIDÉRANT que chaque année est soumise au Conseil la liste des comptes à radier pour mauvaises créances;

CONSIDÉRANT la liste préparée par la direction Finances et Trésorerie jointe à la présente résolution pour les comptes à radier pour l'année 2019;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Martin Laplaine et appuyé par le conseiller Stéphane Roy et résolu:

- QUE ce Conseil annule les comptes à recevoir et radie ceux-ci pour mauvaises créances pour l'année 2019, lesquels totalisent un montant de 157,70 \$, selon la liste datée du 12 février 2020 jointe à la présente résolution.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**2020-02-110 RÉVOCATION DE MANDAT. SOCIÉTÉ POUPART & POUPART AVOCATS.**

CONSIDÉRANT la résolution 2020-01-017, laquelle octroyait le mandat à la société Poupart & Poupart avocats, notamment à Me Pierre Bérubé afin de représenter les intérêts de la Ville dans différents griefs déposés ou à être déposés pour les années 2019 et 2020 dans le cadre de l'application de la convention collective liant la Ville et le syndicat des pompières et pompiers du Québec, section locale Mercier;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Stéphane Roy et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et résolu:

- QUE ce Conseil révoque le mandat octroyé à la société Poupart & Poupart avocats de par la résolution 2020-01-017 pour représenter les intérêts de la Ville dans différents griefs déposés ou à être déposés pour les années 2019 et 2020 dans le cadre de l'application de la convention collective liant la Ville et le syndicat des pompières et pompiers du Québec, section locale Mercier.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**2020-02-111 MANDAT. SOCIÉTÉ BÉLANGER SAUVÉ.**

Il est proposé par le conseiller Stéphane Roy et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et résolu:

- QUE ce Conseil mandate la société Bélanger Sauvé, notamment Me Richard Coutu afin de représenter les intérêts de la Ville dans les différents griefs, déposés en 2019 et 2020 ainsi que dans les différentes contestations judiciaires;
- QUE ce Conseil mandate également la société Bélanger Sauvé, notamment Me Richard Coutu dans les questionnements lié à des consultations en relations de travail dans les dossiers concernant les pompiers;
- QUE la facturation des dossiers soit distincte.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**2020-02-112 AUTORISATION DE SIGNATURE. DEMANDES DE SUBVENTIONS SALARIALES**

CONSIDÉRANT qu'en tant qu'employeur ce Conseil souhaite participer à la formation de la relève tout en bénéficiant de son apport;

CONSIDÉRANT que différents programmes d'aide financière sont disponibles pour l'embauche en matière de ressources humaines;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Johanne Anderson et appuyé par le conseiller Philippe Drolet et résolu:

- QUE ce Conseil autorise la directrice des Ressources humaines, madame Karine Laforest, à signer pour et au nom de la Ville tout document permettant d'obtenir de l'aide financière à l'embauche.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**2020-02-113 NOMINATION. MAIRE SUPPLÉANT.**

CONSIDÉRANT la résolution 2017-11-549, laquelle désigne monsieur Louis Cimon à titre de maire suppléant pour la période du 15 novembre 2019 au 14 mai 2020;

CONSIDÉRANT que celui-ci ne sera pas en mesure d'assurer le remplacement pour la période du 28 février au 8 mars 2020;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Martin Laplaine et appuyé par la conseillère Johanne Anderson et résolu:

- QUE ce Conseil désigne monsieur Stéphane Roy à titre de maire suppléant, en remplacement de monsieur Louis Cimon, pour la période du 28 février au 8 mars 2020.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**2020-02-114 OCTROI DE CONTRAT. APPEL D'OFFRES 2019-33-TP - TRAVAUX DE RÉFECTION DU BOULEVARD SAINTE-MARGUERITE (PHASE 1).**

CONSIDÉRANT que le 22 janvier 2020, la direction du greffe a procédé à une demande de soumissions par voie d'appel d'offres public pour des travaux de réfection du boulevard Sainte-Marguerite (phase 1);

CONSIDÉRANT que l'ouverture publique des soumissions a eu lieu le 20 février 2020 à 11 h 05;

CONSIDÉRANT que sept soumissions ont été reçues :

-	Location D'Angelo inc. :	6 684 664,90 \$ (taxes incluses)
-	Sanexen Services Environnementaux inc. :	7 279 526,50 \$ (taxes incluses)
-	L.A. Hébert Itée :	7 574 399,52 \$ (taxes incluses)
-	Ali Excavation inc. :	7 858 971,32 \$ (taxes incluses)
-	Eurovia Québec Construction inc. :	8 267 829,42 \$ (taxes incluses)
-	Excavation Civilpro inc. :	8 786 512,81 \$ (taxes incluses)
-	Roxboro Excavation inc. :	9 998 239,25 \$ (taxes incluses)

CONSIDÉRANT que la société Location D'Angelo inc. a fourni la plus basse soumission conforme;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction des travaux publics et génie;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Stéphane Roy et appuyé par le conseiller Philippe Drolet et résolu:

- QUE ce Conseil octroie le contrat pour les travaux de réfection du boulevard Sainte-Marguerite - phase 1 à la société Location D'Angelo inc., pour un montant de 6 684 664,90 \$ taxes incluses;
- QUE la réalisation des travaux soit conditionnelle à l'obtention de l'aide financière requise dans le cadre des volets Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) et Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV) de Transport Québec;
- QUE cette dépense soit imputée à même le règlement 2018-967.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

***La période d'intervention des membres du Conseil a eu lieu à 20 h 06.***

***La dernière période de questions a eu lieu à 20 h 07.***

**2020-02-115 LEVÉE DE LA SÉANCE.**

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par le conseiller Stéphane Roy et résolu:

- DE clore la séance à 20 h 08.

**ADOPTÉE à l'unanimité**